

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1661

2 juillet 2012

### SOMMAIRE

Accipiter EM .....	79710	First Settlement Corp S.à r.l. ....	79698
ACS Dobfar Generics S.A. ....	79714	F.L.Q.-Sport S.à r.l. ....	79726
A.E.J.G. Immobilière S.A. ....	79714	Great Star Financial Company SA .....	79715
A.L. Bausysteme S.à.r.l. ....	79714	Hygiendent S.à r.l. ....	79698
A.L. Bausysteme S.à.r.l. ....	79717	Ingetech SA .....	79722
A.L. Bausysteme S.à.r.l. ....	79715	Innova-Bau S.à r.l. ....	79703
Algeco/Scotsman Management S.C.A. ...	79687	Kolkiah Investments SA .....	79699
Algeco/Scotsman Management S.C.A. ...	79725	Lally Real Estate S.à.r.l. ....	79711
Alimak Hek HoldCo S.à r.l. ....	79728	Lasure Bois S.à r.l. ....	79716
Alimak Hek HoldCo S.à r.l. ....	79710	Mars Propco 32 S.à r.l. ....	79690
Alize 2006 .....	79691	Mars Propco 34 S.à r.l. ....	79691
Alleray S.à.r.l. ....	79728	Mega Brands International .....	79706
A.L.P. International S.A. ....	79702	Monceau Euro Risk, Société Anonyme de Réassurance .....	79718
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S. ....	79711	Oceania Development S.A. ....	79696
Aphorius Finance S.A. ....	79714	Oneworld Energy (Europe) S.à r.l. ....	79691
A.S.T. ....	79721	O. Rest .....	79725
Barrerat S. à r.l. ....	79695	PhotoTechLuxco 1 S.A. ....	79708
Belmont Commodity .....	79696	Rockfood S.à r.l. ....	79709
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. ....	79692	Shelter Europe Management .....	79682
CH2M Hill Global Holdings S.à r.l. ....	79709	Steffes S.à r.l. ....	79705
China Southern Dragon Dynamic Fund ..	79721	Stena Investment S.à r.l. ....	79723
Conventum Asset Management .....	79697	Systemic S.A. ....	79698
dHC International S.A. ....	79682	System Management Partners Europe S.A. .....	79699
Droffic Investments S.A. ....	79728	Terramundi Investment S.A. ....	79696
DSA Automobile .....	79699	Tommy S.A. ....	79728
eBar S.à r.l. ....	79711	Urmet Domus International S.A. ....	79715
e-dl .....	79710	Vindobona Finance Beta S.A. ....	79709
Enfants d'Indochine - Luxembourg .....	79682	Weru Luxco S.à r.l. ....	79705
EOP1 S.à r.l. ....	79712		

**Enfants d'Indochine - Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: Mersch,  
R.C.S. Luxembourg F 4.010.

—  
DISSOLUTION

L'association a été valablement dissoute et mise en liquidation. En l'absence de toute activité, tous les passifs ayant été apurés et l'actif net étant zéro, cette liquidation volontaire est à considérer comme clôturée.

Mersch, le 25 mai 2012.

J. Mersch.

Référence de publication: 2012065201/11.

(120092618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**dHC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.767.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mai 2012*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Benjamin Bertrand au poste d'administrateur délégué et décide de nommer en remplacement Monsieur Serge Bertrand demeurant 20, Val Saint-André L-1128 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

2. L'assemblée générale constate le changement de dénomination de Eco Develop SA en Humaniste Conseil SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Serge Bertrand au 20, Val Saint-André L-1128 Luxembourg et décide de renouveler son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Benjamin Bertrand demeurant 3, rue de la Tuilerie F-88330 Domevre sur Durbion jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2012065221/21.

(120093367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Shelter Europe Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 169.190.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of May

Before Maître Joseph Elvinger notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

The Company "Finak International" AG, with registered office at Schindellegistrasse 73, Pfäffikon CH-8808 (Switzerland), registered with the Trade and Commercial Register of the Kanton Schwyz represented by Mr. Bernhard Hofstetter, with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 May 2012.

The said proxy, having been signed "NE VARIETUR" by the notary and the appearing party, shall remain appended hereto in order to be formalised along with this deed.

The above party, as represented, has requested that the executing notary draw up a deed of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which it intends to form and for which it has drawn up the articles of association as follows:

**Name - Registered office - Term - Object - Capital**

**Art. 1<sup>st</sup>.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) named "Shelter Europe Management" (the "Company") is hereby formed by the subscribers and any other parties who may acquire the Company's shares created hereafter.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Capellen.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associates.

**Art. 3.** The duration of the company is indefinite.

**Art. 4.** The object of the company is to manage one or more securitisation undertaking within the meaning of the Law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended.

Furthermore, the object of the Company is to acquire interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies, and any other forms of investment, acquire any transferable securities or any cash holdings via purchases or subscriptions or any other means and dispose of any transferable securities or cash holdings via sales or exchanges or any other means, as well as the administration, supervision and development of these interests.

The Company may take part in establishing or developing any industrial or commercial business and may lend its assistance to such business by way of loans, guarantees or other means. It may lend or borrow with or without interest as well as issue bonds and other acknowledgements of debt.

The Company may also carry out any transactions involving movable or immovable assets or any financial, industrial, commercial or civil transaction that is directly or indirectly linked to its corporate object.

It may achieve its object either directly or indirectly, in its own name or on behalf of a third party, alone or in partnership by carrying out any operation likely to facilitate the achievement of such object or that of the companies in which it holds a stake.

In general, the Company may undertake any inspection or surveillance measures and may carry out any transaction that it may deem appropriate in achieving its object or purpose.

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500), divided into ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE (125) shares for a value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100) each, subscribed as follows:

Finak International . . . . .	125
Total shares: . . . . .	125

All shares have been fully paid-up through a cash contribution, proof of which was provided to the executing notary who expressly acknowledges this fact.

The property of the shares is defined in the present deed of incorporation or by the transfer of the shares between the shareholders. In the event of a share transfer, no certificate will be delivered.

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares shall be immune from attachment. They may not be transferred inter vivos to non-associates unless approval has been given by the associate(s) representing all of the shares of the Company.

In the event of an objection to the transfer, the non-transferring associates shall be obliged to take up the shares offered for transfer.

The value of the balance sheet net assets shall serve as a basis for determining the value of the shares to be transferred.

**Art. 7.** The death, incapacity, bankruptcy or insolvency of an associate shall not lead to the dissolution of the Company.

In the event of shares being handed down to non-associates by reason of death, shares may only be handed down to non-associates by reason of death subject to the unanimous approval of the surviving associates.

If such approval is not granted, the procedure provided for in article 6 shall apply.

**Art. 8.** Creditors, legal beneficiaries and heirs, even if they are minors or incapable persons, may neither, for any reason whatsoever, affix seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way whatsoever in the administrative actions thereof. In order to assert their rights, they must rely on the Company's inventories and on the decisions of its general meetings.

### Management – General meeting

**Art. 9.** The Company shall be managed by one or several managers, whether associates or non-associates, appointed by the general meeting which shall establish their powers and remuneration, and which may revoke the appointment at any time.

The manager(s) shall be appointed by the general meeting. They shall be appointed for an indefinite period. Their powers shall be laid down in the deed of appointment.

The manager(s) can appoint authorized representatives, associates or not, acting on behalf and for the Company, in the limitation of powers given in the deed of appointment.

**Art. 10.** The manager or managers shall not be held personally liable, by reason of their office, for undertakings that they may duly make on behalf of the company; as simple representatives, they shall be responsible only for carrying out their duties.

**Art. 11.** The signature of the manager(s) is required to validly bind the Company.

**Art. 12.** Each associate may take part in collective decisions regardless of the number of shares he or she may own. The number of votes of each associate is equivalent to the number of shares he or she owns. Each associate may be validly represented in meetings by a special proxy.

**Art. 13.** Collective decisions shall only be validly adopted if they are taken by associates representing more than half of the share capital.

Any collective decisions whose object is an amendment to the articles of association of the Company require the votes of associates representing half of the share capital plus one share.

#### **Financial year – Balance sheet**

**Art. 14.** The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

On 31 December of each year, the annual financial statements shall be drawn up and the management shall prepare an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account.

**Art. 15.** The income of the Company, after deduction of overheads, expenses, asset amortisations and reserves for commercial and industrial risks, shall constitute the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit shall be deducted in order to form the legal reserve until such reserve reaches one-tenth (1/10) of the share capital of the Company.

The balance of the profit shall be at the free disposal of the associates.

The associates may decide, by the majority set out in the relevant laws, to carry forward the profit, after deduction of the reserve, or to pay it into an extraordinary reserve or to distribute it to associates.

#### **Dissolution – Liquidation**

**Art. 16.** In the event that the Company is wound up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, whether associates or non-associates, appointed by a meeting of associates by the majority laid down in article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended or, failing that, by order of the President of the District Court, ruling at the request of any interested party.

The liquidator(s) shall have the most extensive powers to sell off assets and pay off liabilities.

#### **General provision**

**Art. 17.** The law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended shall apply in all cases, unless otherwise provided for by the articles of association of the Company.

#### *Transitional provision*

By exception, the first financial year shall begin on the date that the Company is set up and shall end on 31 December 2012.

#### *Estimate of expense*

The amount of fees, charges, expenses or remunerations of any kind whatsoever that shall be payable by the Company and that shall be charged to it for its formation is estimated without prejudice at the amount of (EUR 1,200.-).

#### *Extraordinary general meeting*

At present, the appearing party, identified above and representing the total share capital of the Company, has convened a general meeting and has adopted the following resolutions:

1. - The registered office of the Company is established at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg.
2. - It is constituted a Board of Managers which is constituted of two (2) members.
3. - The general meeting appoints as members of the Board of Managers, for an indefinite period:
  - Mr. Bernhard Hofstetter, born on 30 May 1964 in Winterthur (Switzerland) with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
  - Mr. Kelly Muya Mukendi, born on 17 May 1978 in Kinshasa with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg.

The Company will be bound by the joint signature of the managers. The managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness WHEREOF, drawn up and signed in Luxembourg, on the above date.

And after being read and explained to the appearing party, identified to the notary by surname, usual first name, professional status and address, they have signed this legal document, together with me the notary.

## Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU

La société "Finak International" AG, dont le siège social est à Schindellegistrasse 73 Pfäffikon CH-8808 (Switzerland) inscrite au registre du commerce du Kanton Schwyz et représentée par Mr Bernhard Hofstetter, demeurant professionnellement à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée, le 22 mai 2012.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR», par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Shelter Europe Management» S.à r.l. (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exercice de l'activité de gestion de fonds de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500), divisé en CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur de CENT (100) EUROS, réparties comme suit:

Finak International . . . . .	125
Total des parts . . . . .	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un apport en numéraire tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales de la société.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts de la société doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième (1/10<sup>ème</sup>) du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts de la société.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.



2.- Il est constitué un Conseil de Gérance qui est constitué de deux (2) membres.

3.-L'assemblée générale désigne en tant que gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernhard Hofstetter, né 30 mai 1964 à Winterthur (Suisse), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Kelly Muya Mukendi, né le 17 Mai 1978 à Kinshasa avec résidence professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Les gérants pourront déléguer leurs pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs gérants ad hoc.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> juin 2012 Relation: LAC/2012/25094. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012066470/252.

(120093735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Algeco/Scotsman Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.307.

*Dépôt rectificatif du dépôt L110163778 du 14/10/2011*

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Me Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of managers of Algeco/Scotsman acting as unlimited shareholder and manager (the "Gérant") of Algeco Scotsman Management S.C.A. (the "Company"), pursuant to the resolutions of the board of managers of the Gérant of 29 May 2012 (the "Board Resolutions"). The company is a société en commandite par actions with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 160307 has been incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 7 April 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1617 of 19 July 2011.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by two deeds of record of capital increase of Me Blanche Moutrier, prenamed, one on 12 August 2011 published in the Memorial of 14 October 2011 number 2484, page 119223 ("Deed I") and the other on 12 October 2011 published in the Memorial of 28 November 2011, number 2905, page 139411 ("Deed II" and together with Deed I, the "Deeds").

2. The appearing party, represented by virtue of the Board Resolutions, declared and requested the notary to record the following amendments to the Deeds:

A. The paragraph one of Declaration (II) of Deed I should be amended as follows:

(II) On the basis of the powers granted to the Delegate as set out under (I) above, further to the approval of the Gérant and after having acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights, the Company has issued on 15 July 2011, twenty-four thousand five hundred and ninety-eight (24,598) B ordinary shares; eleven thousand three hundred and thirty-seven (11,337) C ordinary shares; four thousand eight hundred and forty-nine (4,849) D ordinary shares; and fifteen thousand (15,000) E ordinary shares, all fully paid shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, for a total issue price of one million five hundred and eleven thousand five hundred and twenty Euro and forty-seven cents (€1,511,520.47), a total of five hundred and fifty-seven Euro and eighty-four cents (€557.84) being allocated to the share capital of the Company, and one million five hundred and ten thousand nine hundred and sixty-two Euro and sixty-three cents (€ 1,510,962.63) being allocated to the share premium of the account of the Company.

B. The paragraph 3 of Declaration (II) of Deed I should be amended as follows:

The shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of shares of Algeco/Scotsman Group S.á r.l. (ASG) and a contribution in cash representing in aggregate an amount of one million nine hundred and fifty-one thousand five hundred and fifty-seven Euro and thirty-six cents (€1,951,557.36). As regards the value of the ASG shares contributed to the Company, no valuation report was required in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915 as amended, given that the ASG Shares have been contributed to the Company for nil consideration and that no shares have been issued by the Company against such contribution.

C. The paragraph 1 of Declaration (III) of the Deed I should be amended as follows:

Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of thirty-one thousand six hundred and thirty-eight Euro and seventy-three cents (EUR 31,638.73) represented by three million one hundred and sixty-three thousand eight hundred and seventy three (3,163,873) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, being:

- one (1) management share;
- three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) A ordinary shares;
- twenty seven thousand eight hundred and forty-two (27,842) B ordinary shares;
- fifteen thousand seven hundred and thirty-seven (15,737) C ordinary shares;
- five thousand two hundred and ninety-four (5,294) D ordinary shares; and
- fifteen thousand (15,000) E ordinary shares.

As a result of this increase of capital, indent 2 of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The Company has an issued share capital of thirty-one thousand six hundred and thirty-eight Euro and seventy-three cents (EUR 31,638.73) divided into three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) A ordinary shares, one (1) management share (the "Management Share"), twenty seven thousand eight hundred and forty-two (27,842) B ordinary shares, fifteen thousand seven hundred and thirty-seven (15,737) C ordinary shares, five thousand two hundred and ninety-four (5,294) D ordinary shares and fifteen thousand (15,000) E ordinary shares."

D. The first paragraph of Declaration (I) of Deed II should read as follows:

Article five, indent 2, 4, 5 and 6 of the Articles of the Company provides as follows:

"The Company has an issued share capital of thirty one thousand six hundred and thirty-eight Euro and seventy-three cents (EUR 31,638.73) divided into three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) A Ordinary Shares and one (1) management share (the "Management Share"), twenty seven thousand eight hundred and forty two (27,842) B ordinary shares, fifteen thousand seven hundred and thirty seven (15,737) C ordinary shares, five thousand two hundred and ninety four (5,294) D ordinary shares and fifteen thousand (15,000) E ordinary shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

E. Declaration (III) of Deed (II) should be amended as follows:

Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of thirty five thousand six hundred thirty-eight Euro and seventy-three cents (€ 35,638.73) represented by three million five hundred sixty-three thousand eight hundred and seventy-three (3,563,873) shares, each with a nominal value of one Euro cent (€0.01), divided into:

- one (1) management share;
- three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,499,999) A ordinary shares;
- twenty seven thousand eight hundred and forty-two (27,842) B ordinary shares;
- fifteen thousand seven hundred and thirty-seven (15,737) C ordinary shares;
- five thousand two hundred and ninety-four (5,294) D ordinary shares; and
- fifteen thousand (15,000) E ordinary shares.

As a result of this increase of capital, indent 2 of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The Company has an issued share capital of thirty five thousand six hundred thirty-eight Euro and seventy-three cents (€ 35,638.73) divided into three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,499,999) A ordinary shares, one (1) management share (the "Management Share"), twenty-seven thousand eight hundred and forty-two (27,842) B ordinary shares, fifteen thousand seven hundred thirty-seven (15,737) C ordinary shares, five thousand two hundred and ninety-four (5,294) D ordinary shares and fifteen thousand (15,000) E ordinary shares."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above amendments are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de juin.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A comparu

Me Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil de gestion d'Algeco/Scotsman agissant en tant qu'actionnaire commandité et gérant (le «Gérant») d'Algeco/Scotsman Management S.C.A. (la «Société») en vertu des décisions prises par le conseil de gestion du Gérant en date du 29 mai 2012 (les «Décisions du Conseil»). La Société est une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160307, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Sanem, au Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg le 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1617 du 19 juillet 2011.

La partie comparante, déclare et requit le notaire de prendre acte comme il suit:

1. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par deux constats d'augmentation de capital reçu par Me Blanche Moutrier, sus-mentionnée, le premier daté du 12 août 2011 publié au Mémorial le 14 octobre 2011 numéro 2484, page 119223 ("Acte I") et le deuxième daté du 12 octobre 2011 publié au Mémorial le 28 novembre 2011, numéro 2905, page 139411 ("Acte II" et ensemble avec l'Acte I, les "Actes").

2. La partie comparante, représentée en vertu des Décisions du Conseil, déclara et requit le notaire d'enregistrer les modifications suivantes aux Actes:

A. Le paragraphe 1 de la Déclaration (II) de l'Acte I devra être modifié comme il suit:

(II) Sur base des pouvoirs accordés au Délégué tels que stipulés sous (I) ci-dessus, et suivant la décision du Gérant et après avoir constaté la renonciation des actionnaires existants de leur droit préférentiel de souscription, la Société a émis le 15 juillet 2011 vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (24.598) actions ordinaires de classe B; onze mille trois cent trente-sept (11.337) actions ordinaires de classe C; quatre mille huit cent quarante-neuf (4.849) actions ordinaires de classe D; quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe E, toutes entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0.01) chacune, pour un prix d'émission total d'un million cinq cent onze mille cinq cent vingt euros et quarante-sept centimes (€1.511.520,47), un montant total de cinq cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-quatre centimes (€557,84) a été alloué au capital social de la Société et un montant d'un million cinq cent dix mille neuf cent soixante-deux euros et soixante-trois centimes (1.510.962,63) a été alloué au compte à la prime d'émission de la Société.

B. Le paragraphe 3 de la Déclaration (II) de l'Acte I devra être modifié comme il suit:

Les actions ont été libérées par un apport en nature consistant en des parts sociales d'Algeco/Scotsman Group S.à r.l. («ASG») et un apport en numéraire d'un montant d'un million neuf cent cinquante-et-un mille cinq cent cinquante-sept euros et trente-six centimes (1.951.557,36€). Pour ce qui est de la valeur des parts sociales d'ASG apportées à la Société, conformément aux articles 32-1 et 261 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, un rapport d'évaluation n'est pas requis, dans la mesure où les parts sociales d'ASG ont été apportées à la Société sans contrepartie et qu'aucune part sociale n'a été émise par la Société en contrepartie.

C. Le paragraphe 1 de la Déclaration (III) de l'Acte I devra être modifié comme il suit:

En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de trente et un mille six cent trente-huit euros et soixante-treize centimes (€31.638,73) représenté par trois millions cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (3.163.873) actions, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0.01) chacune, étant:

- une (1) action de commandité;
- trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires de classe A;
- vingt-sept mille huit cent quarante-deux (27.842) actions ordinaires de classe B;
- quinze mille sept cent trente-sept (15.737) actions ordinaires de classe C;
- cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (5.294) actions ordinaires de classe D; et
- quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe E.

En raison de cette augmentation de capital, l'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts est modifié de manière à avoir désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social émis de trente et un mille six cent trente-huit euros et soixante-treize centimes (EUR 31.638,73) divisé en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions Ordinaires de classe A, une (1) action de commandité, Action de Commandité», vingt-sept mille huit cent quarante-deux (27.842) Actions Ordinaires de classe B, quinze mille sept cent trente-sept (15.737) Actions Ordinaires de classe C, cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (5.294) Actions Ordinaires de classe D et quinze mille (15.000) Actions Ordinaires de classe E."

D. Le premier paragraphe de la Déclaration (I) de l'Acte II devra être modifié comme il suit:

L'article cinq alinéa 2, 4, 5 et 6 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

"La Société a un capital social émis de trente et un mille six cent trente-huit euros et soixante-treize centimes (EUR 31.638,73) divisé en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions Ordinaires de classe A, une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), vingt sept mille huit cent quarante-deux (27.842) Actions Ordinaires de classe B, quinze mille sept cent trente-sept (15.737) Actions Ordinaires de classe C, cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (5.294) Actions Ordinaires de classe D et quinze mille (15.000) Actions Ordinaires de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

E. La Déclaration (III) de l'Acte II devra être modifié comme il suit:

En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté au montant total de trente-cinq mille six cent trente-huit euros et soixante-treize centimes (€35.638,73) représenté par trois millions cinq cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (3.563.873) actions, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0.01) chacune, étant:

- une (1) action de commandité;
- trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.499.999) actions ordinaires de classe A;
- vingt-sept mille huit cent quarante-deux (27.842) actions ordinaires de classe B;
- quinze mille sept cent trente-sept (15.737) actions ordinaires de classe C;
- cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (5.294) actions ordinaires de classe D; et
- quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe E.

En raison de cette augmentation de capital, l'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts est modifié de manière à avoir désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social émis de trente-cinq mille six cent trente-huit euros et soixante-treize centimes (EUR 35.638,73) divisé en trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.499.999) Actions Ordinaires de classe A, une (1) action de commandité, (l'«Action de Commandité»), vingt-sept mille huit cent quarante-deux (27.842) Actions Ordinaires de classe B, quinze mille sept cent trente-sept (15.737) Actions Ordinaires de classe C, cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (5.294) Actions Ordinaires de classe D et quinze mille (15.000) Actions Ordinaires de classe E."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence des chargements qui précèdent, sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, mentionnée ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Fait à Luxembourg à la date sus-mentionnée.

Après lecture du procès-verbal, le mandataire signe avec le notaire l'acte.

Signé: C. Martins Costa, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2012. Relation: EAC/2012/7005. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012064750/192.

(120092252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

### **Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 269.175,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

—  
*Rectificatif du dépôt du 29/05/2012 no L120087121*

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5<sup>eme</sup> étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 2.141 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 550 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 10.767 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 7.968 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;
- 2.249 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;
- 550 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065596/24.

(120092923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Oneworld Energy (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 134.919.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation avec effet immédiat du siège social de la société Oneworld Energy (Europe) S.à r.l. établi jusqu'à cette date en nos anciens locaux (6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134919.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour State Street Services (Luxembourg) S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065188/13.

(120091506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Alize 2006, Société Civile.**

Siège social: L-6950 Olingen, 24A, rue de Rodenbourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.073.

*Assemblée générale*

Les soussignés:

1: Monsieur Cedric de Vacleroy, administrateur de sociétés demeurant 15 rue Van Eyck à 1050 Ixelles Belgique.

2: Monsieur Christophe van den Bosch, indépendant, demeurant rue de l'Abbaye 14 à 1050 Ixelles Belgique

Associés de la société civile "ALIZE 2006"

Ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société:

Rue de Rodenbourg 24 a L-6950 OLINGEN.

Monsieur Cedric de Vacleroy reçoit mandat afin de réaliser toutes les formalités nécessaires aux fins de publication et notification de ce transfert.

L'an deux mille douze, le 2 mai.

Signatures.

Référence de publication: 2012065190/17.

(120092385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Mars Propco 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.379.550,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.330.

*Rectificatif du dépôt du 29/05/2012 no L120087148*

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5<sup>eme</sup> étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 90.580 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 23.215 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 455.182 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 336.835 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;
- 95.132 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;
- 23.215 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065597/24.

(120092922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

In the year two thousand and twelve, on the first of June,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, KY-KY1-9007 Grand Cayman, and registered with the register of the Cayman Islands under number OG-37505;

hereby represented by Maître Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 1<sup>st</sup> June 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P. (the "Shareholder") has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine hundred eight thousand one hundred sixty-four euro (EUR 908,164.-), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1524 of 19 June 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.981 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 23 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2538 dated 20 October 2011.

The Shareholder, represented as stated hereabove, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six euro (EUR 1,815,476.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred eight thousand one hundred sixty-four euro (EUR 908,164.-) to two million seven hundred twenty-three thousand six hundred forty euro (EUR 2,723,640.-).

2 To issue one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six (1,815,476) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept the subscription for these new shares by CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, KY-KY1-9007 Grand Cayman, and registered with the register of the Cayman Islands under number OG-37505 and to accept payment in full for each such new shares corresponding to the aggregate nominal value of such shares and an aggregate share premium of ninety-three cents of euro (EUR 0.93), by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six euro (EUR 1,815,476.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred eight thousand one hundred sixty-four euro (EUR 908,164.-) up to two million seven hundred twenty-three thousand six hundred forty euro (EUR 2,723,640.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six (1,815,476) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Maître Caroline Taudière, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six (1,815,476) new shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium of an aggregate amount of ninety-three cents of euro (EUR 0.93), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of receivables of an aggregate amount of one million four hundred fifty-two thousand two hundred Great Britain Pounds (GBP 1,452,200.-), corresponding to one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six euro and ninety-three cents (EUR 1,815,476.93) converted at the exchange rate as at 31 May 2012 of zero point seven nine nine nine Great Britain Pound (GBP 0.7999) for one euro (EUR 1.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value of an aggregate amount of one million four hundred fifty-two thousand two hundred Great Britain Pounds (GBP 1,452,200.-), corresponding to one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six euro and ninety-three cents (EUR 1,815,476.93) converted at the exchange rate as at 31 May 2012 of zero point seven nine nine nine Great Britain Pound (GBP 0.7999) for one euro (EUR 1.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the receivables constituting the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a valuation report has been drawn up by the Managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report"), which Valuation Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one million eight hundred fifteen thousand four hundred seventy-six shares (1,815,476.-) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of ninety-three cents of euro (EUR 0.93)."

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Shareholder, (ii) to allot the new shares to the Shareholder as stated here above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on be read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million seven hundred twenty-three thousand six hundred forty euro (EUR 2,723,640.-) divided into two million seven hundred twenty-three thousand six hundred forty (2,723,640) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up".

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le premier juin,  
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., une «exempted limited partnership» régie par les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, KY1-9007 Grand Cayman, et immatriculée auprès du registre des Iles Caïmanes sous le numéro OG-37505;

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Taudière demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing donnée le 1<sup>er</sup> juin 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P. (l'«Associé») a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent huit mille cent soixante-quatre euros (EUR 908.164,-), dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1524 du 19 juin 2008, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.981 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2538, en date du 20 octobre 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize euros (EUR 1.815.476,) pour le porter de son montant actuel de neuf cent huit mille cent soixante-quatre euros (EUR 908.164,-) à deux millions sept cent vingt-trois mille six cent quarante euros (EUR 2.723.640,-).

2 Émission d'un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize (1.815.476) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., un «exempted limited partnership» régie par les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, KY-KY1-9007 Grand Cayman, et immatriculée auprès du registre des Iles Caïmanes sous le numéro OG-37505 (l'«Associé») et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales correspondant à la valeur nominale totale de ces parts sociales et à une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-treize centimes d'euros (EUR 0,93), par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa un de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize euros (EUR 1.815.476,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent huit mille cent soixante-quatre euros (EUR 908.164,-) à deux millions sept cent vingt-trois mille six cent quarante euros (EUR 2.723.640,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize (1.815.476) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de ces résolutions.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Maître Caroline Taudière, prénommée, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé, en vertu de la procuration sus-mentionnée, (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize (1.815.476) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-treize centimes d'euros (EUR 0,93) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total d'un million quatre cent cinquante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 1.452.200), correspondant à un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize euros (EUR 1.815.476) convertis au taux de conversion en date du 31 Mai 2012 de zéro point sept neuf neuf neuf livres sterling (GBP 0.7999) pour un euro (EUR 1,-) (l'«Apport»).



L'Apport représente un montant total d'un million quatre cent cinquante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 1.452.200) correspondant à un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 1.815.476,93) convertis au taux de conversion en date du 31 Mai 2012 de zéro point sept neuf neuf neuf livres sterling (GBP 0.7999) pour un euro (EUR 1.-).

La preuve par l'Associé de la propriété des créances constituant l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par les Gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ledit Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'un million huit cent quinze mille quatre cent soixante-seize (1.815.476) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-treize centimes d'euros (EUR 0,93)».

Ensuite, l'Associé a décidé (i) d'accepter ladite souscription et ledit paiement par l'Associé, (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé tel qu'énoncé ci-dessus, et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa un de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions sept cent vingt-trois mille six cent quarante euros (EUR 2.723.640,-) divisé en deux millions sept cent vingt-trois mille six cent quarante (2.723.640) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées"

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Taudière, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juin 2012, REM/2012/597. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066092/189.

(120094381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

#### **Barrerat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.622.

#### *Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 23.05.2012*

L'associé unique a accepté la démission de M. Andreas Demmel avec effet au 14.02.2012 et a nommé en remplacement et pour une durée indéterminée M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg né le 02.12.1962 à Liverpool, Royaume-Uni, avec effet au 14.02.2012.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Simon Barnes; Gérant;
- Monsieur José Olivera; Gérant;
- Monsieur Philippe Muûls; Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012065196/20.

(120092316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Belmont Commodity, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.368.

—  
*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 31 mai 2012*

Il a été décidé comme suit:

- de nommer Michael Vareika, né à Etterbeek, Belgique, le 24 mai 1960 et demeurant professionnellement Killebiërg, 8 à L-5762 Hassel, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2012 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012, et ce, en remplacement de Stephan Fritz démissionnaire au 31 mai 2012.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
de Vet	Luc	Administrateur
Vareika	Michael	Administrateur
Scalamandre	Ernest	Administrateur

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012065197/20.

(120092168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Oceania Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 140.777.

Par la présente, je vous informe démissionner avec effet immédiat au jour de la présente, des fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, OCEANIA DEVELOPMENT SA,

établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener,

constituée en date du 17 juillet 2008 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 140 777.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2012065213/14.

(120092157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Terramundi Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.779.

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TERRAMUNDI INVESTMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 163.779, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 30 septembre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2824 du 18 novembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La valeur nominale des actions de la Société est réduite de cent euros (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les prédites trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante en français et en espagnol:

" **Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

" **Art. 3. el primer aparte**. El capital social se fija en treinta y un mil euros (EUR 31.000,-), dividido en treinta y una mil (31.000) acciones con un valor nominal de un euro (EUR 1,-) cada una."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2012. LAC/2012/24314. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064644/58.

(120091133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

### **Conventum Asset Management, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.959.

Société Anonyme constituée le 07 Février 1986 suivant publication au mémorial C n°67 du 15 Mars 1986, derniers statuts modifiés en date du 15 Décembre 2005 suivant publication au Mémorial C n°1474 du 29 Décembre 2005.

*Extrait du procès-verbal du 2 décembre 2011 du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012, le siège social de Conventum Asset Management au 9, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Extrait certifié sincère et conforme

Antoine CALVISI

Président

Référence de publication: 2012065198/18.

(120092388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Systemic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 28, Beesléckerweg.

R.C.S. Luxembourg B 113.331.

*Extrait délibérations de l'assemblée générale du 21 mai 2012*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de la prolongation pour une durée de six ans du mandat d'administrateur et administrateur délégué de M. Olivier GOURMET, 28, Beesleckerweg à L-9964 Huldange, du mandat d'administrateur de Mme Marie-Louise HASTIR, rue des Combattants, 27 à B-4130 Esneux et de celui de Mlle Christel GOURMET, rue de Montigny 17 à B-4217 Héron ainsi que du mandat de commissaire aux comptes de M. Léon GOURMET, rue des Combattants, 27 à B-4130 ESNEUX. Les quatre présents acceptent.

Signatures.

Référence de publication: 2012065217/14.

(120092606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**First Settlement Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.604.

En date du 1<sup>er</sup> juin 2012, l'associé unique de la Société, a nommé en remplacement de M. Leonard Barrie, démissionnaire, M. Richard Munro, né le 9 juin 1961 à Weston, Canada, demeurant à 3650 Kaneff Cres. Suite 1804, Mississauga, Ontario L5A-4A1, Canada, nouveau gérant de catégorie A.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé de:

- M. Richard Munro, gérant de catégorie A; et
- M. Martinus C.J. Weijermans, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065202/16.

(120092391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Hygiendent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Itzig, 1, Sandweiler-Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.467.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2012*

Le jour 05 juin 2012, à 12,45h., c'est réuni l'assemblée Extraordinaire de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Transfert du siège social

Assume la présidence de la séance Monsieur LAVANA Giancarlo, lequel après avoir vérifié la présence de tous les associés, ouvre la séance.

*Résolution*

Sur le point à l'ordre du jour, l'assemblée délibère à l'unanimité, de transférer le siège social à L-5280 ITZIG, 1, Sandweiler Gare.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13,15h.

ITZIG, le 05 juin 2012.

Giancarlo LAVANA

*Le Président*

Référence de publication: 2012065205/20.

(120092286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Kolkiah Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.988.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un jugement n° 622/12 rendu en date du 26 avril 2012 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, que le tribunal a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KOLKIAH INVESTMENTS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

KOLKIAH INVESTMENTS S.A.

Luc Sales

*Liquidateur judiciaire*

Référence de publication: 2012065207/18.

(120092558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**System Management Partners Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 63.805.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un jugement n° 623/12 rendu en date du 26 avril 2012 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, que le tribunal a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SYSTEM MANAGEMENT PARTNERS EUROPE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

SYSTEM MANAGEMENT PARTNERS EUROPE S.A.

Luc Sales

*Liquidateur judiciaire*

Référence de publication: 2012065216/18.

(120092557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**DSA Automobile, Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 169.145.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société anonyme "SOLUNA CONSULTING S.A.", dont le siège social est sis à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86926,

ici représentée par son administrateur-délégué, Maître Claude PAULY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, pouvant engager la société par sa seule signature conformément à l'article 6 des statuts.

2) La société anonyme "AIKON S.A.", dont le siège social est sis à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95582,

ici représentée par son administrateur-délégué, Maître Claude PAULY, prénommé, pouvant engager la société par sa seule signature conformément à l'article 12 des statuts.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DSA AUTOMOBILE".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce et la location de voitures, le dépannage, le remorquage et le secours de voitures automobiles.

La société pourra faire en général, toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

### **Titre II. - Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,00) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.



**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la seule signature de l'administrateur unique ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le deuxième vendredi du mois de mars à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf limitations légales.

Le conseil d'administration ou le(les) commissaire(s) peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) la société «SOLUNA CONSULTING S.A.», préqualifiée: CENT CINQUANTE-CINQ . . . . .	155 actions
2) la société «AIKON S.A.», préqualifiée: CENT CINQUANTE-CINQ . . . . .	155 actions
TOTAL: TROIS CENT DIX . . . . .	310 actions

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
  - Monsieur José TEIXEIRA DE FREITAS, salarié, né à Refojos Basto Cabeceiras (Portugal), le 12 février 1974, demeurant à L-7225 Bereldange, 41, rue de l'Europe.
  - Monsieur Rufino MACHADO LEITE, salarié, né à Mafamude/Vila Nova de Gaia (Portugal), le 19 février 1967, demeurant à L-1272 Luxembourg, 27, rue de Bourgogne.
  - Monsieur Fabio FIGUEIREDO LOPES, salarié, né à Alvite Moimenta da Beira (Portugal), le 22 novembre 1985, demeurant à L-2173 Luxembourg, 10, rue Munchen-Tesch.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018: la société "TEAMGEST Sàrl", établie à L-5863 Hesperange, 8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 138683.
4. L'assemblée désigne pour une durée indéterminée, Monsieur José TEIXEIRA DE FREITAS, prénommé, administrateur-délégué.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

### Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PAULY, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2012. Relation: MER/2012/1244. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Mersch, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064839/153.

(120091721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

### **A.L.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.664.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065229/9.

(120092773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Innova-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 169.146.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Herr Florian VOGEL, Diplomb Ingenieur, wohnhaft in D-55118 Mainz, Sömmerringplatz, 6,
- 2) Herr Rolf JUNG, Maler, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Felsbergstrasse, 42.

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Bauelementen oder sonstigen Baumaterialien sowie die Bautätigkeit für fremde und eigene Zwecke.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen „INNOVA-BAU S. à r. l.“

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

**Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 16.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Zeichnung der Anteile*

Alle einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Florian Vogel, fünfzig Anteile .....	50
2) Herr Rolf Jung, fünfzig Anteile .....	50
TOTAL: Einhundert (100) Anteile .....	100

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

#### *Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Zum Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Florian Vogel.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. VOGEL, R. JUNG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2012. Relation: REM/2012/569. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 4 juin 2012.

P. SERRES.

Référence de publication: 2012065206/101.

(120092082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Weru Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.861.

---

Le siège social de:

The Triton (Executives) LP

The Triton Fund (No. 1) L.P

The Triton Fund (No. 2) L.P

BGLD Co-Invest Limited Partnership

The Triton Fund (No. 3) L.P

The Triton Fund (No. 4) L.P

The Triton Fund (No. 5) L.P

The Triton Fund (No. 6) L.P

The Triton Fund (No. 7) L.P

The Triton Fund (No. 8) L.P

The Triton Fund (No. 9) L.P

The Triton Fund (No. 10) L.P

The Triton Fund (No. 11) L.P

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Weru Luxco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012065860/25.

(120092983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Steffes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.647.

---

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de:

Madame Marijke FERWERDA, gérante de sociétés, demeurant à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, veuve de Monsieur Jean Jacques STEFFES, de son vivant maître-électricien en retraite, né le 19 mai 1947 à Grevenmacher, ayant demeuré en dernier lieu à L-6715 Grevenmacher, 9, rue Boland, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mai 2012,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante expose au notaire instrumentant ce qui suit:

Suite au décès de Monsieur Jean Jacques STEFFES, prénommé, survenu à Luxembourg le 9 mai 2012, Madame Marijke FERWERDA, prénommée, est devenue associée unique de la société à responsabilité limitée "STEFFES S.à.r.l." avec siège social à L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 557 en date du 21 juillet 2001, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 79.647,

L'associée unique a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique Madame Marijke FERWERDA, prénommée, née à Buitenpost (Pays-Bas) le 4 septembre 1947, demeurant à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert se nomme en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

79706

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24733. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012066490/40.

(120094116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Mega Brands International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 99.516.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of April.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mega Brands Inc., a company under Canadian law, having its registered office in 4505 Hickmore, Montreal, Quebec, Canada,

represented by Mr Alain Thill, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(I) The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(II) The appearing party, acting under the given authority, has requested the undersigned notary to draw up what follows:

The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company Mega Brands International, having its registered office in L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, R.C.S. Luxembourg number B 99516, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 9<sup>th</sup> of March 2004, published in the Mémorial C number 447 of the 28<sup>th</sup> of April 2004, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on the 19<sup>th</sup> of January 2009, published in the Mémorial C number 422 of the 26<sup>th</sup> of February 2009 (the "Company").

(III) The appearing party recognizes to have full knowledge of the decisions to be taken on basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of article 9, paragraph 1, of the articles of incorporation.
2. Amendment of article 15 of the articles of incorporation.
3. Appointment of an additional Director.
4. Reorganization of the powers of signature of the Directors.
5. Miscellaneous.

(IV) That the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the present system of signature of the managers (called "Directors" in the articles of incorporation) of the company, which will henceforth be bound by the joint signature of one Director of category A and by one Director of category B, and to amend as a result the first paragraph of article 9 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 9. Board of Directors. (paragraph 1).** The Company will be managed and administered by a board of directors (referred to as the "Board of Directors") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Directors") and divided in Director(s) of the category A and Director(s) of the category B."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend of article 15 of the articles of incorporation as follows:



" **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Director of category A and by one Director of category B or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power."

*Third resolution*

The sole shareholder decides to appoint as additional Director of the Company for a period expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the business year closed on December 31, 2011:

Mrs Isabelle Van Moortel, Finance Manager, born in Hamme (Belgium) on the 27<sup>th</sup> of April 1973, residing professionally in B-9140 Temse, Laagstraat 14B (Belgium).

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to reorganize the powers of signature of the Directors of the company as follows.

*Directors of Category A:*

Mr Pietro Ferrante and Mrs Isabelle Van Moortel;

*Directors of Category B:*

Mr Olivier Dorier and Mr Stewart Kam-Cheong.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day name at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy-holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

**Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Pardevant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

Mega Brands Inc., une société de droit canadien, ayant son siège social à 4505 Hickmore, Montréal, Québec, Canada, représentée par Monsieur Alain Thill, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(I) La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée Mega Brands International, ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, R.C.S. Luxembourg numéro B 99516, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 447 du 28 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 422 du 26 février 2009 (la "Société").

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.
2. Modification de l'article 15 des statuts.
3. Nomination d'un Administrateur supplémentaire.
4. Réorganisation des pouvoirs de signature des Administrateurs.
5. Divers.

(IV) Que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier le régime actuel de signature des gérants (dénommés "Administrateurs" dans les statuts) de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de

catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

" **Art. 9. Conseil d'Administration. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (ci-après le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les "Administrateurs") et divisé en Administrateur(s) de catégorie A et Administrateur(s) de catégorie B."

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

" **Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme Administrateur supplémentaire de la société pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2011:

Madame Isabelle Van Moortel, Finance Manager, née à Hamme (Belgique) le 27 avril 1973, résidant professionnellement à B-9140 Temse, Laagstraat 14B (Belgique).

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de réorganiser les pouvoirs de signature des gérants de la société comme suit:

*Gérants A:*

Monsieur Pietro Ferrante et Madame Isabelle Van Moortel;

*Gérants B:*

Monsieur Olivier Dorier et Monsieur Stewart Kam-Cheong.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2012. Relation GRE/2012/1416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065010/128.

(120092189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.177.

Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 26 janvier 2012, référence L120016068.04.

Il y a lieu de lire que la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société et que Mr Ganash Lokanathen reste commissaire aux comptes de la Société.

*Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2011*

Nomination de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PhotoTechLuxco 1 S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065214/19.

(120092404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Vindobona Finance Beta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.951.

*Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société le 9 mars 2012*

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte Audit, RCS B 67.895, ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

SIMON BARNES

*Un mandataire / DIRECTOR*

Référence de publication: 2012065219/15.

(120092334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Rockfood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 155.304.

Roland Bonenberger, indépendant, né à Dudelange, le 21 janvier 1972

demeurant à L-4238 Esch-sur-Alzette, 14, rue Léon Metz

propriétaire de cent vingt-quatre (124) parts de Rockfood S.à r.l. Avec siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n'Roll, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B155 304,

seul associé de Rockfood S.à r.l. Prédite.

Roland BONENBERGER, préqualifié, cédent à David PELLEGRINI, employé,

né à Longwy/Moselle (France), le 4 octobre 1970, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 30, rue Antoine Diederich, trente-et-une (31) parts de Rockfood S.à r.l., prédite

Nouvelle répartition des parts de Rockfood S.à r.l.

Roland Bonenberger: . . . . . 93 parts

David Pellegrini: . . . . . 31 parts

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2012.

Roland Bonenberger.

Référence de publication: 2012065215/19.

(120092726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**CH2M Hill Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.268.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mai 2012*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 24 mai 2012 que:

- Monsieur Frederick Brune, employé privé, avec adresse professionnelle au 1500, International Drive, SC 29303 Spartanburg USA a démissionné de son poste de gérant A de la société, avec date effective au 31 mai 2012.

- Madame Margaret Bryson Mc Lean, employée privée, avec adresse professionnelle au 6416 E. Tufts Avenue, Englewood, CO 80111 U.S.A a été élue au poste de gérant de la société en remplacement avec date effective au 31 mai 2012, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012065220/18.

(120092425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Alimak Hek HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 16.543.225,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.798.

---

Le siège social de:

- Triton Fund II No.2 L.P.

- Triton Fund II L.P.

- Two Triton Fund (Executives) L.P.

- Two Triton Fund F&F L.P.

- Two Triton Fund F&F No. 2 L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Alimak Hek HoldCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012065237/17.

(120092982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Accipiter EM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.995.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 29 mai 2012 que:

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Van Geet, Derick & Co ayant son siège social au 6, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73376 n'a pas été reconduit.

- La société Révisora S.A., ayant son siège social au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145505 a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065232/18.

(120093106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**e-dl, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.722.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065222/10.

(120093158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 3.864,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la mention du dépôt n°L120088116 effectuée le 31/05/2012. Il y a lieu de lire: «Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion prévue par l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère ultime, Amazon.com, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Dépôt de rectificatif du dépôt n° L120088116 effectué le 31/05/2012

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Pour Amazon Europe Holding Technologies S.C.S

Signature

Référence de publication: 2012065242/17.

(120092784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Lally Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.648.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés dans sa réunion du 29 mai 2012*

L'assemblée générale des associés:

- Prend acte de la démission de Monsieur Daniel KUFFER, né le 22/03/1963 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 12 mai 2010

- Décide de réduire le nombre des gérants de 3 (trois) à 2 (deux)

- Prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des gérants comme suit:

\* Monsieur Carlo SANTOITEMMA, ayant comme adresse professionnelle 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

\* Monsieur Marco LAGONA, ayant comme adresse professionnelle 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Décide de prolonger le mandat des gérants jusqu'au 31 décembre 2012

- Prend acte de la démission d'ADOMEX, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 121.385, de sa fonction de Commissaire aux comptes et décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013:

Le commissaire aux comptes suivants:

SERVICAC S.à r.l. Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B161.446

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LALLY REAL ESTATE S.À.R.L.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012066308/29.

(120094081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**eBar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 157.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065223/10.

(120093817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**EOP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.979.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Europa Real Estate III S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of “EOP1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160979, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 4 August, 2011, number 1774. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 19 October 2011, number 2533.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of ten pounds sterling (10.- GBP) so as to raise it from its amount of two million three hundred and sixty-two thousand two hundred and forty pounds sterling (2'362'240.- GBP) up to an amount of two million three hundred and sixty-two thousand two hundred and fifty pounds sterling (2'362'250.- GBP) by the issue of ten (10) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares are to be subscribed by “Europa Real Estate III S.à r.l.”, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of one million sixty-one thousand nine hundred and ninety-three pounds sterling (1'061'993.- GBP).

The total contribution of one million sixty-one thousand nine hundred and ninety-three pounds sterling (1'061'993.- GBP) will be allocated as follows: (i) ten pounds sterling (10.- GBP) will be allocated to the share capital of the company and (ii) one million sixty-one thousand nine hundred and eighty-three pounds sterling (1'061'983.- GBP) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution:*

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at two million three hundred and sixty-two thousand two hundred and fifty pounds sterling (2'362'250.- GBP) divided into two million three hundred and sixty-two thousand two hundred and fifty (2'362'250) shares having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.”

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing partys, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé de «EOP1 S.à r.l.» ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160979, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 août 2011 numéro 1774. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 octobre 2011 numéro 2533.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix Livres Sterling (10.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent soixante-deux mille deux cent quarante Livres Sterling (2.362.240.- GBP) à deux millions trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante Livres Sterling (2.362.250.- GBP) par l'émission de dix (10) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée, par un apport en numéraire pour un montant total d'un million soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize Livres Sterling (1.061.993.- GBP).

L'apport d'un million soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize Livres Sterling (1.061.993.- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de dix Livres Sterling (10.- GBP) et d'un million soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-trois Livres Sterling (1.061.983.- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante Livres Sterling (2.362.250.- GBP) divisé en deux millions trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante (2.362.250) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1.- GBP) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6800. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012065410/98.

(120092654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**ACS Dobfar Generics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.912.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Renato Broggi, industriel, demeurant 21, Via Le Bacchiglione à 1-20122 Milan, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., ayant son siège social 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1026 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012065252/18.

(120093214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Aphorius Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.980.

—  
EXTRAIT

## I. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU, Madame Cornelia METTLEN et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour APHORIOUS FINANCE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012065267/16.

(120092913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**A.E.J.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

R.C.S. Luxembourg B 100.553.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 31 mai 2012 à 14.00 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012065225/14.

(120092580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**A.L. Bausysteme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.577.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065226/10.

(120093690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale révoque respectivement constate la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes en fonction.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement les personnes suivantes:

1.- Aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Ferdinand LOCHER, économiste, demeurant à CH1814 La Tour-de-Peiltz, 118, Avenue Bel-Air; lequel est également nommé administrateur-délégué pour la même durée,

b) Monsieur Philippe MEYLAN, architecte, CH-1805 Jongny, 63, route de Chatel; lequel est également nommé administrateur-délégué pour la même durée,

c) Madame Silvia NICKEL, indépendante, demeurant à L-1446 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.

2.- Aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «Zimmer & Schulz Lux-International SARL-Fiduciaire-Expert Comptable», établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 40574.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

*Pour la société*

*un mandataire*

Référence de publication: 2012066226/30.

(120094451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**A.L. Bausysteme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.577.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065227/10.

(120093691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Urmet Domus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.022.

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 656 du 16 septembre 1998.

- Statuts modifiés en dernier lieu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 320 du 3 mai 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 7 juin 2012 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

\* Monsieur Ferruccio COMETTO, dirigeant de société, né le 24 mars 1961 à I-RIVA PRESSO CHIERI (TO), demeurant à I-10025 PINO TORINESE (TURIN), Strada Valle Balbiana 8/6.

Monsieur Ferruccio COMETTO est nommé Président du Conseil d'Administration.

\* Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, né le 26 octobre 1960 à L-LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

\* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, né le 9 février 1964 à F-THIONVILLE, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

- au poste de commissaire aux comptes:

\* REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 LUXEMBOURG, 17, boulevard Roosevelt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour le société URMET DOMUS INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012066535/29.

(120094786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Lasure Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.262.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Mark DEVANEY, né le 26 juin 1960 à San Fernando, Trinidad (Royaume-Uni), résident 32, La Cornette, B-6830 Bouillon, Belgique,

2) Monsieur Franck TARPIN, né le 1<sup>er</sup> novembre 1969 à Charleville-Mézières (France), résident 5, route d'Aiglemont, F-08700 La grande Ville, France,

tous deux ici représentés par son Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement au 34 A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées<sup>3</sup> ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Lasure Bois S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161262, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1793 du 5 août 2011;

- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés actuels (les "Associés Actuels") de la Société et qu'ils se sont réunies en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter, moyennant apport en numéraire, le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par la création et l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales nouvelles (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes et ayant chacune une valeur nominale de un euro (1,- EUR).

*Deuxième résolution*

Les Associés Actuels, représentés comme dit ci-avant, décident d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société de la société anonyme "EAGLE INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard

Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.298 ainsi que de Monsieur François GEORGES, gérant de société, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34 A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de nouveaux associés (les "Nouveaux Associés").

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale par les Nouveaux Associés, moyennant versement en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes, en qualité de Nouveaux Associés:

1) la société anonyme "EAGLE INVEST S.A.", prédésignée, dûment représentée par Monsieur François GEORGES, ci-avant nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui, laquelle déclare souscrire à quinze mille quatre cents (15.400) Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement, moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille quatre cents euros (15.400,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

2) Monsieur François GEORGES, prénommé, déclare souscrire à trois mille cent (3.100) Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement, moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant de trois mille cent euros (3.100,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales d'une valeur de un euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Marie-Sibylle WOLF de ses fonctions de gérant technique de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur François GEORGES, gérant de société, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34 A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme nouveau gérant technique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24910. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066925/81.

(120094999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

#### **A.L. Bausysteme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.577.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065228/10.

(120093692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

### **Monceau Euro Risk, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2111 Luxembourg, 15, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 169.151.

#### STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle de droit français, ayant son siège 65 rue de Monceau, F-75008 Paris, SIRET n°775 364 383 00056

ici valablement représentée par son président, Mr Gilles DUPIN, demeurant au 15, rue Guillaume de Machault à L-2111 Luxembourg

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles va constituer.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, objet social, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination Monceau Euro Risk, Société Anonyme de Réassurance (désignée ci-après «la Société»).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, établir des sièges administratifs, succursales, agences et bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches (à l'exclusion des opérations d'assurances directes), la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II. Capital social, Actions, Obligations**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) et est représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives.

**Art. 7.** L'actionnaire qui se propose de transférer tout ou partie de ses actions doit au préalable les offrir aux autres actionnaires par lettre recommandée, avec accusé de réception. L'offre doit contenir le nom du cessionnaire proposé et les termes et conditions du transfert envisagé, notamment le prix et les modalités de paiement. Les actionnaires bénéficiant du droit de préemption auront un délai de deux mois à partir de la remise ou du refus de la lettre recommandée, la date de l'envoi faisant foi, pour accepter l'offre en tout ou partie aux conditions indiquées.

Au cas où les actionnaires ne font pas usage de leur droit de préemption, le transfert envisagé devra s'effectuer, dans un nouveau délai de deux mois après l'expiration du délai prévu pour l'exercice du droit de préemption, au profit du cessionnaire proposé et aux termes et conditions indiquées par l'inscription du transfert dans le registre des actions nominatives. A défaut de cette inscription, le droit de préemption renaît pour l'avenir.

Tout transfert d'actions sous une forme autre qu'une cession contre paiement en espèces ne peut se faire qu'avec l'accord de tous les actionnaires.

**Art. 8.** La Société peut émettre des obligations ou autres formes d'emprunt par décision du conseil d'administration.

#### **Titre III. Administration, Direction, Surveillance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération et qui peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Leurs mandats ne peuvent, sauf réélection, pas excéder une durée de six ans.



En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 10.** Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un vice-président. En cas d'empêchement du président et du vice-président, la réunion est présidée par l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du président, du vice-président ou de deux administrateurs. Cette convocation indiquera l'ordre du jour et sera adressée aux administrateurs par lettre, télégramme, télex ou télécopie quatre jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

Le conseil d'administration ne délibérera valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent se faire représenter à chaque réunion par un de leurs collègues. Le mandat peut être donné par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Sauf pour ce qui est prévu ci-après, les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et participant au vote, compte non tenu des abstentions. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 12.** Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont signés, après leur approbation par le conseil d'administration, par le président, le vice-président ou l'administrateur qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou, à son défaut, par le vice-président ou, à leur défaut, par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 14.** La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Le conseil d'administration fixe les rémunérations attachées à ces délégations.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

**Art. 15.** La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

#### **Titre IV. Assemblées générales**

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois d'avril à 10.30 heures au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée générale se tient le jour ouvré précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées conformément aux dispositions légales.

**Art. 17.** Les convocations avec indication de l'ordre du jour se font par lettres recommandées adressées aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Sera admis à assister à l'assemblée générale tout actionnaire dont les actions sont inscrites à son nom dans le registre des actions nominatives.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire dont le pouvoir aura été communiqué au conseil d'administration.

Toutefois, les personnes morales sont valablement représentées à l'assemblée générale soit par leurs organes ou fondés de pouvoir compétents soit par un mandataire spécialement désigné à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient elles-mêmes actionnaires.

**Art. 19.** L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des actions représentées et les délibérations sont prises à la majorité des voix exprimées, sauf dans les cas où la loi en dispose autrement. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président ou, à leur défaut, par un administrateur désigné par ses collègues.

Le président de l'assemblée générale nomme le secrétaire. L'assemblée désigne un ou deux scrutateurs.

**Art. 21.** Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par le président, le secrétaire et le ou les scrutateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes par le président ou, à son défaut, par le vice-président ou, à leur défaut, par deux administrateurs.

## **Titre V. Inventaire, comptes sociaux, répartition des bénéfices, réserves**

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 23.** L'inventaire et les comptes sociaux sont dressés à la fin de chaque exercice conformément à la loi.

**Art. 24.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges, amortissements, dotations ou provisions techniques et autres réserves et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint un dixième du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale dans les limites des propositions faites par le conseil d'administration.

**Art. 25.** Le conseil d'administration fixe la date de l'exigibilité et le lieu de paiement des dividendes.

Il est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 26.** Les comptes sociaux de la Société sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, le tout sans préjudice des dispositions de la législation concernant le contrôle des entreprises d'assurances. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé.

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 27.** En cas de dissolution, l'assemblée générale règle, sur la proposition du conseil d'administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs, le tout sans préjudice des dispositions de la législation concernant le contrôle des entreprises d'assurances.

## **Titre VII. Divers**

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et des lois modificatives.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée, déclarent souscrire à toutes les dix mille (10.000) actions représentatives du capital social.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Evaluation des frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cinq mille euros (EUR 5.000).

### *Dispositions transitoires*

La première Assemblée Générale se tient en 2013.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le dernier jour du mois de décembre 2012.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante, pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Gilles DUPIN, administrateur, né à Paris, 14<sup>e</sup> France, le 1<sup>er</sup> février 1955, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15 rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg

- Monsieur Emmanuel SALES, administrateur, né à Paris, 15<sup>e</sup> le 23 décembre 1961, demeurant professionnellement à Paris, 4 rue Berryer, F-75008 Paris

- Monsieur René Vandamme, administrateur, né à Villeblevin (F), le 2 avril 1945. demeurant professionnellement à Paris, 65 rue de Monceau, F75008 Paris

- Monsieur Gérard NEPPER, administrateur, né à Autelbas (B), le 13 août 1942, demeurant professionnellement à Luxembourg, 29 rue Pasteur, L-2311 Luxembourg

3) Le mandat des administrateurs viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2017.

4) Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé pour une période de 1 (un) an venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2012:

La société anonyme «MAZARS Luxembourg» avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°159962.

5) Est appelée aux fonctions de dirigeant, telles que définies par l'article 94.3 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances:

Monsieur Gilles Dupin, précité.

6) Le siège social est fixé au 15, rue Guillaume de Machault à L-2111 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Dupin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. LAC/2012/24303. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012065015/174.

(120091915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**A.S.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 137.377.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012065230/13.

(120093807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**China Southern Dragon Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.189.

---

Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance à la présente Assemblée, l'Assemblée procède à la réélection de Monsieur Jin Wang, 2802, Two Exchange Square, bâtiment 8, Connaught Place, Hong Kong, Monsieur Greg Cremen, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Monsieur Tom McCabe, 35 Orchard Brae, Hamilton, ML3 6JD Royaume-Uni et Monsieur Zhong Li Yin, 5, Jianguomennei Dajie, 100732 Pékin, Chine comme administrateur de l'OPCVM China Southern Dragon Dynamic Fund. Ils sont élus pour un terme d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

L'Assemblée approuve la réélection du Réviseur d'Entreprises Agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Bertrange, le 7 juin 2012.

Pour le compte de China Southern Dragon

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012065345/19.

(120093585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Ingetech SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 46, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 120.139.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TRENTE MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «INGETECH SA», ayant son siège social au 21-25, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 120.139,

constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C n° 2173 du 21 novembre 2006, page 104284,

avec un capital social actuel fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal KULAS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Manon THEIS, employée, demeurant professionnellement à Redangesur-Attert.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Chantal KULAS, préqualifiée.

Madame le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 46, rue Jean Jaurès à L-3490 Dudelange et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 46, rue Jean Jaurès à L-3490 Dudelange,

et décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Dudelange.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, M. THEIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 juin 2012. Relation: RED/2012/755. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012065519/52.

(120093285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of May;

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

STENA Royal S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133 189 (the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Stephen Robert CLARKSON, professionally residing at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 25, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole member of STENA INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112 140 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the notary public Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, on November 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 437 of February 28, 2006. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed received by Maître Paul FRIEDERS, then notary in Luxembourg, on July 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2069 of August 26, 2008.

The Sole Member, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company asked the notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by two million two hundred thousand Euros (EUR 2,200,000) in order to bring the corporate capital from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) represented by four thousand (4,000) corporate units, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, up to two million three hundred thousand Euros (EUR 2,300,000) by way of issuance of eighty-eight thousand (88,000) new corporate units having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units, together with an aggregate share premium amounting to nineteen million eight hundred thousand Euros (EUR 19,800,000) out of which two hundred twenty thousand Euros (EUR 220,000) will be allocated to the legal reserve of the Company.

*Subscription - Payment*

Thereupon, STENA Royal S.à r.l., prenamed represented as here above stated, declared to subscribe for the eighty-eight thousand (88,000) newly issued corporate units and to fully pay them up together with the aggregate share premium by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-two million Euros (EUR 22,000,000) (hereinafter referred to as the "Contribution").

Thereupon, the Sole Member resolved accepting the said subscription and payment and to issue and allot eighty-eight thousand (88,000) new fully paid-up corporate units to the Sole Member.

Evidence of the payment of the amount of twenty-two million Euros (EUR 22,000,000) has been brought to the notary by a banking certificate.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

**"Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at two million three hundred thousand Euros (EUR 2,300,000) represented by ninety-two thousand (92,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

There being no further business, the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the German text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

### Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundzwölf, am fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

STENA Royal S.à r.l., gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133 189 (die "Alleingesellschafterin"),

wirksam vertreten durch Herrn Stephen Robert CLARKSON, beruflich ansässig in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 25. Mai 2012.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat den unterzeichnenden Notar, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleingesellschafterin von STENA INVESTMENT S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 112 140 (die "Gesellschaft") gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Léon Thomas bekannt als Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 17. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 437 vom 28. Februar 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Maître Paul FRIEDERS, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 10. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2069 vom 26. August 2008.

Die Alleingesellschafterin, vertreten wie vorbezeichnet, ersuchte den Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft, ihre folgenden Beschlüsse festzustellen:

#### Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um zwei Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 2.200.000) anzuheben, um es von derzeitigem Betrag in Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000), eingeteilt in viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25), auf einen Betrag von zwei Millionen dreihunderttausend Euro (EUR 2.300.000) durch die Ausgabe von achtundachtzigtausend (88.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25) zusammen mit einem Gesamttagio in Höhe von neunzehn Millionen achthunderttausend Euro (EUR 19.800.000), aus welchem ein Betrag in Höhe von zweihundertzwanzigtausend Euro (EUR 220.000) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt werden, zu erhöhen, wobei diese Gesellschaftsanteile über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bestehenden Gesellschaftsanteile;

#### Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärte STENA Royal S.à r.l., vertreten wie zuvor genannt, die achtundachtzigtausend (88.000) kürzlich ausgegebenen Gesellschaftsanteile zu zeichnen und zusammen mit dem Gesamttagio vollständig einzubezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von zweiundzwanzig Millionen Euro (EUR 22.000.000) (nachstehend als die "Bareinlage" bezeichnet).

Daraufhin beschloss die Alleingesellschafterin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und achtundachtzigtausend (88.000) neue und vollständig einbezahlte Gesellschaftsanteile an die Alleingesellschafterin auszugeben und dieser zuzuteilen.

Der Nachweis der Zahlung des Betrages in Höhe von zweiundzwanzig Millionen Euro (EUR 22.000.000) wurde gegenüber dem Notar in Form eines Bankzertifikates erbracht.

#### Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:



“ **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen dreihunderttausend Euro (EUR 2.300.000) eingeteilt in zweiundneunzigtausend (92.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünf- undzwanzig Euro (EUR 25).“

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorgesehen waren, wurde die Versammlung geschlossen.

*Kosten*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500,-) geschätzt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Personen vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und den deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. R. CLARKSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24471. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065118/130.

(120091906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Algeco/Scotsman Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2012.

\*

Référence de publication: 2012065235/10.

(120093358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**O. Rest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.816.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 23 Mai 2012*

Sont présents:

Monsieur René ARAMA, Administrateur-délégué. L'associé unique, a pris les décisions suivantes:

1. Transférer avec effet au 23 Mai 2012, le siège social de la société à l'adresse suivante:

9a, Rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG.

2. Nomination de Monsieur Pierre BARBER en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017:

Monsieur Pierre BARBER, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1942 à Oran (Algérie) et demeurant au 27, rue du Val d'Orsay, F-91400 Orsay (France) qui dispose d'un pouvoir de cosignature avec l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 Mai 2012.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour la Société  
O. REST S.A.

Référence de publication: 2012065670/22.

(120092879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**F.L.Q.-Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4737 Pétange, 52, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 169.161.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

L'association sans but lucratif «Fédération luxembourgeoise des quilleurs», en abrégé «F L Q», établie et ayant son siège social à L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro F 1899,

ici représentée par:

- Monsieur Aly JAERLING, indépendant, demeurant à L4018 Esch-sur-Alzette, 1, rue d'Audun, agissant en sa qualité de président du conseil d'administration;
- Madame Marsellina DELLA MODESTA, Secrétaire générale, demeurant à L-4405 Soleuvre, 12, rue Pierre Neiertz, agissant en sa qualité de secrétaire général du conseil d'administration; et
- Monsieur Pietro Marino Marcello PEZZOTTA, Trésorier général, demeurant à L-3340 Huncherange, 63, route d'Esch, agissant en sa qualité de trésorier du conseil d'administration.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer au nom de la Fédération Luxembourgeoise des Quilleurs a.s.b.l.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs loi modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boisson en faveur du développement sportif de l'association sans but lucratif «Fédération luxembourgeoise des quilleurs».

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «F.L.Q.-Sport S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.

**Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, nommés ou révoqués par l'associé unique, l'association sans but lucratif «Fédération luxembourgeoise des quilleurs», donc par les membres du Conseil d'Administration élus par l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Le Président du Conseil d'Administration de l'association sans but lucratif «Fédération luxembourgeoise des quilleurs» représente celle-ci en tant que gérant honorifique dans tous les domaines.

A défaut de disposition contraire, le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués par l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association sans but lucratif «Fédération luxembourgeoise des quilleurs».

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 10.** Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 13.** L'associé unique peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

**Art. 16.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique, qui fixerait leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Disposition Générale**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille douze (31.12.2012).

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique l'association sans but lucratif «Fédération luxembourgeoise des quilleurs», établie et ayant son siège social à L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro F 1899, pré-qualifiée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-4737 Pétange, 52, rue Pierre Hamer.
2. Est nommé gérant de la société:  
- Monsieur Aly JAERLING, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 30 janvier 1948, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 1, rue d'Audun.
3. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Jaerling, M.Della Modesta, P.M.M.Pezzotta, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2012. Relation: EAC/2012/7095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012064874/107.

(120092396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Alimak Hek HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.798.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Alimak Hek HoldCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012065236/10.

(120092982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Alleray S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 80.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012065238/14.

(120092691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Tommy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065132/9.

(120092302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Droffic Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065392/9.

(120092617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---